

Conseil national de l'alimentation



Communiqué de presse

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) vient d'adopter un avis sur la pertinence de l'élaboration d'un inventaire des dangers ou d'une échelle des risques liés à l'alimentation pour aider les décideurs publics et éclairer l'opinion. Il avait été saisi par les pouvoirs publics.

L'avis qui a été adopté à l'unanimité des 47 membres du Conseil moins cinq abstentions comporte 11 recommandations.

Le CNA fait tout d'abord remarquer que la reconnaissance des dangers d'une part et l'évaluation des risques d'exposition à ces dangers d'autre part constituent un préalable à l'élaboration d'un inventaire des dangers ou d'une échelle des risques liés à l'alimentation :

- Pour la reconnaissance des dangers, le Conseil constate un certain éparpillement des données disponibles et leur caractère parfois lacunaire, ce qui peut induire des difficultés d'exploitation. Il recommande que les efforts entrepris notamment par les établissements publics créés en 1998 (Afssa, Afssaps, InVS) soient poursuivis pour le renforcement de la collecte des données et une meilleure coordination et centralisation des ressources épidémiologiques.
- Pour l'évaluation scientifique, le Conseil a montré qu'il n'est pas possible de se contenter d'une évaluation univoque ou monocritère des risques. En effet, l'évaluation des risques elle-même fait appel à plusieurs disciplines et la perception des risques est complexe : il existe pour chaque individu une manière « d'apprécier » les risques qui tient compte des dimensions économiques, sociales, culturelles ou éthiques et il n'est vraisemblablement pas souhaitable d'en faire abstraction. L'avis déconseille donc l'élaboration d'une « échelle de Richter » des risques qui viserait à favoriser l'acceptabilité sociale des différents risques en ne retenant qu'un seul type de critères d'analyse. Le Conseil estime que la connaissance précise des pratiques de terrain, des comportements de consommation et de leurs déterminants peuvent permettre de mieux approcher le risque réel, et donc de mieux assurer l'efficacité des mesures de protection des consommateurs, ainsi que leur compréhension par le public. C'est pourquoi, les processus qui tendront à compléter l'univers de connaissance théorique de l'expert par celui plus pratique de l'homme de terrain sont sans doute ceux qui peuvent offrir les meilleures garanties d'efficacité.

Le Conseil préconise donc que l'expertise socio-économique, qu'il a commencée à l'occasion de ses avis récents, soit davantage formalisée et que les procédures permettent de compléter chaque fois que nécessaire l'évaluation scientifique à finalité sanitaire par la prise en compte d'autres données.

Par ailleurs, le CNA estime qu'un inventaire des dangers est intéressant pour les consommateurs et les opérateurs économiques et que les décideurs publics ont aussi besoin d'une hiérarchisation, voire d'une échelle des risques objective et comparative. Il préconise donc l'élaboration de ces deux types instruments :

- Un inventaire qui laisserait à chaque individu la possibilité de construire en toute connaissance de cause et en toute liberté sa propre hiérarchisation. Il pourrait comporter des éléments fondamentaux tels que les caractéristiques du danger, sa gravité appréciée par des indicateurs simples, les principales situations de risque, les mesures prises pour les prévenir. En outre, cet inventaire des dangers, conçu comme un instrument d'information du public, serait aussi utilisable par les professionnels pour leur communication.

- Une hiérarchisation des risques fondée sur leur gravité et leurs conséquences en matière de santé publique qui serait précieuse pour renforcer la cohérence d'ensemble de l'action publique, y compris en ce qui concerne la proportionnalité de l'allocation des ressources pour l'évaluation, la prévention et le contrôle.

Rapport et avis disponibles sur le site www.conso.net/cna.htm

Contact : 01.42.98.98.94 / 01.49.55.80.78